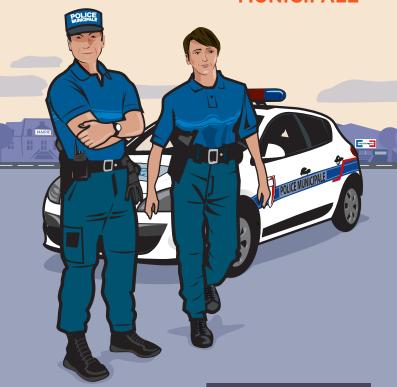
Livret métier AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE







SOMMAIRE

| . 4 |
|----------|
| 5 |
| 6 |
| 7 |
| 8 |
| 9 |
| 10 |
| .11 |
| .12 |
| 14 |
| .16 |
| |

LES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE



Vous êtes:

- policier municipal,
- agent de surveillance de la voie publique.

Ce livret vous permet de connaître et d'identifier rapidement les principaux risques liés à vos missions quotidiennes.

Vous êtes chargé(e) de veiller au respect de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique. Cependant, n'oubliez pas de prendre les précautions nécessaires pour assurer votre propre sécurité ainsi que celle de vos collègues.

LE TRAVAIL SUR LA VOIRIE

Au cours des missions qui vous sont confiées par l'Autorité territoriale, vous êtes amené(e) à vous déplacer et à intervenir sur la voie publique.

CE QUE VOUS RISQUEZ:

- glissades et chutes de plain-pied,
- renversement par un véhicule,
- ontraintes liées à la météorologie.

COMMENT VOUS PROTÉGER EN CAS D'INTERVENTION SUR UN ACCIDENT DE LA VOIE PUBLIQUE ?

- balisez la zone d'accident de façon à être vu(e) en amont et en aval de l'accident.
- actionnez la signalisation visuelle voire sonore de votre véhicule.
- portez des vêtements de haute visibilité adaptables aux conditions climatiques (pluie, froid, chaleur).

LA CONDUITE DES VÉHICULES

Vous pouvez être amené(e) à conduire différents types de véhicules : vélo, moto, voiture, quad...

LA ROUTE ÉTANT UN ESPACE PARTAGÉ, VOUS RISQUEZ :

- un carambolage avec un autre véhicule,
- un renversement de votre véhicule,
- une collision avec un piéton.

COMMENT VOUS PROTÉGER?

- assurez-vous d'avoir l'aptitude médicale à la conduite,
- possédez les permis et autorisations de conduite adaptés,
- faites entretenir votre véhicule de service.

Dans le cadre de certaines missions, vous pouvez intervenir en situation d'urgence et ainsi déroger aux règles du code de la Route...



...cela ne vous dispense en aucun cas de porter les équipements de protection individuelle ainsi que la ceinture de sécurité dans votre véhicule de service!

L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Le travail de nuit, les horaires irréguliers ou les astreintes peuvent occasionner des contraintes fortes sur votre travail.

La charge mentale découlant de l'activité de surveillance municipale peut, entre autre, avoir comme conséquence des troubles du sommeil. Enfin, les répercussions liées à l'agression physique ne sont pas à négliger.

QUELQUES CONSEILS

- définir avec l'Autorité territoriale l'organisation, les missions du service, ainsi que le rôle de chaque acteur,
- patrouiller systématiquement en binôme et, si cela n'est pas possible, faire le lien avec la gendarmerie ou la Police nationale,
- analyser et gérer chaque situation d'intervention pour se mettre soi-même et son binôme en sécurité.



Il est important de faire attention à ce que les moyens de communication et votre tenue de travail soient à disposition dès votre embauche.

LE RISQUE D'AGRESSION

Dans le cadre de vos missions, vous êtes en déplacements constants sur le territoire de la commune, au contact du public.

À CE TITRE. VOUS RISQUEZ :

- un manque de reconnaissance de la population,
- une rupture du dialogue avec les administrés,
- des relations conflictuelles au quotidien.

POUR VOUS EN PRÉMUNIR, IL EST NÉCESSAIRE POUR VOUS DE :

- savoir analyser rapidement une situation pouvant générer un conflit,
- travailler en binôme et pouvoir à tout moment être en contact avec d'autres services de police,
- être protégé(e) individuellement, par exemple au moyen d'un gilet pare-balle le cas échéant.

LE RISQUE BIOLOGIQUE

Lors des patrouilles, des premiers secours apportés aux blessés, des missions de maintien de l'ordre ou de la salubrité publique, l'agent de Police municipale risque :

- infections et maladies: contaminations par des germes divers pouvant occasionner des infections plus ou moins graves,
- pathologies dermatologiques : eczéma, allergies de contact.

Comment vous protéger?

Assurez-vous d'avoir les bons vaccins



The state of the s

Mettez des gants (gants en vinyle par exemple) Portez une tenue de travail adaptée (blouse jetable par exemple)





Le médecin de prévention de la collectivité reste à votre disposition pour évoquer ce sujet dans le cadre de la surveillance médicale.

LE CONTACT AVEC LES ANIMAUX

Dans le cadre de vos missions de sécurité et de salubrité publique, vous pouvez être en contact avec différents animaux errants. Les risques associés peuvent être divers :

- morsures lors de leur capture,
- transport de l'animal dans le véhicule de service.

Avec le phénomène des nouveaux animaux de compagnie (iguanes, araignées, serpents par exemple), il est également important de prendre en compte la méconnaissance des risques associés à ces animaux pouvant générer un certain stress pendant l'intervention.

Pour gérer les risques liés aux animaux, en complément des équipements de protection individuelle requis contre le risque biologique, vous pouvez être équipé(e) d'un véhicule adapté au transport des animaux doté d'une grille de séparation avec le poste de conduite.

Après la capture et le transport, il est également important de penser au stockage de l'animal. Un box adéquat doit être prévu au sein de la collectivité. En cas de difficulté à la capture ou avec le stockage de l'animal, la collectivité peut se faire assister par les services de secours (SDIS) ou un cabinet vétérinaire.

LES ÉQUIPEMENTS <u>DE PRO</u>TECTION INDIVIDUELLE



LE TRAVAIL SUR ÉCRAN

Au cours de votre activité, vous êtes régulièrement amené(e) à rédiger différents procès-verbaux et comptes-rendus au moyen d'outils informatiques.

CE QUE VOUS RISQUEZ

- troubles musculo-squelettiques,
- syndrome du canal carpien,
- fatigue visuelle.

L'implantation d'un bureau ergonomique :

Quelques conseils (cf. croquis de droite)



EN CAS D'INCENDIE

DONNEZ L'ALERTE EN :

- Appelant très vite le 18
- Donnant le nom, le numéro de téléphone et l'adresse précise (nom de la commune...) du lieu de l'incendie
- Expliquant si besoin comment y accéder rapidement
- Ne raccrochant pas avant que l'interlocuteur ne le demande

LUTTEZ SI POSSIBLE CONTRE LE FEU, SANS PRENDRE DE RISQUE :

- Évacuez en rasant le sol, pour ne pas inhaler la fumée (l'air frais se trouve au niveau du sol)
- Avant de sortir, refermez les portes et fenêtres derrière vous
- Coupez les fluides énergétiques en quittant la pièce (gaz, électricité)
- N'ouvrez pas une porte si elle est brûlante.
 Utilisez un autre itinéraire de sortie, ou réfugiez-vous sur un balcon ou à la fenêtre, et manifestez-vous afin que les secours puissent vous évacuer

Pour éteindre un départ de feu, utilisez :



EauFeux de solides (papier, carton, tissus, bois...).



CO2Feux de liquides (inflammables), de gaz et d'origine électrique.



A poudre
Feux de liquides et
d'origine électrique
(à usage extérieur de
préférence).

VOUS ÊTES BLOQUÉ(E) DANS UNE PIÈCE PAR LE FEU :

- Fermez la porte
- Bouchez au maximum les espaces libres entre la porte et le linteau avec des tissus (chiffons, draps) mouillés de préférence
- Arrosez la porte si possible car elle résistera plus longtemps au feu

À NOTER: Quand les sapeurs-pompiers arrivent, fournissez tous les renseignements disponibles sur l'incendie (pièce d'origine du feu, localisation des produits dangereux...)

PREMIERS SECOURS

PROTÉGEZ LA VICTIME ET SIGNALEZ L'ACCIDENT

Donnez l'alerte en indiquant :

- l'adresse de l'accident,
- le nombre de victimes.
- leur état sommaire.
- votre numéro de téléphone et votre nom,
- ne raccrochez jamais avant qu'on ne vous le demande.



Il vous est possible de bénéficier d'une formation de Sauveteur Secouriste du travail. Renseignez-vous auprès du service du personnel.

Les numéros d'urgence :

| > Pompiers | 18 | | | | | |
|---|-----|--|--|--|--|--|
| > SAMU | 15 | | | | | |
| > Police | 17 | | | | | |
| > Numéro d'urgence européen : | 112 | | | | | |
| > Numéro de téléphone du responsable hiérarchique : | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |



NOTES

Document conçu et réalisé par Sofaxis.

Les informations contenues dans ce document sont non-contractuelles et susceptibles d'être modifiées à tout moment et sans préavis. L'éditeur de ce document ne saurait engager sa responsabilité tent contractuelle que édit-cuelle pour les dommages édeculant des actions commisses ou omisses en raison du contenu de l'information fournie. Sofaxis - Tous droits réservés - Illustrations : communication Sofaxis. SINC au capital de 47 355 euros. Siège social : Route de Cireton - 18110 Vasselay - 335 171 UNB ACS BOURGES N° FORMS : 07000814 - vieuw ories str.

Pour bénéficier de conseils en matière de prévention : Permanence conseil prévention

 Tél.: 02 48 48 11 63 • Fax: 02 48 48 12 47

E-mail: prevention@sofaxis.com

Pour toute commande de supports imprimés :

Service relations clients

 Tél.: 02 48 48 15 15 • Fax: 02 48 48 15 16

• E-mail: relations.clients@sofaxis.com

Retrouvez l'ensemble de nos services sur notre site Internet www.sofaxis.com

